

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 22 septembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

Étaient présents : LEMOINE Thierry, GIRARD Betty, JOLY Jean-Marie, KAMINSKI Stéphane, HENNINOT Nathalie, COZZA Brigitte, HUVENOIT François, CLÉMENT Gérard, SELLIER Renaud, THIERRY Christian, LOUIS Daniel

Absents excusés : ESTRABAUT Vincent ayant donné pouvoir à Jean-Marie JOLY
TRICOT Sylvie ayant donné pouvoir à GIRARD Betty
COHARDY Emmanuel ayant donné pouvoir à Thierry LEMOINE
GUEBEY Patrick

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur HUVENOIT François a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 15/09/2015

Date d'affichage : 15/09/2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11 – Votants 14

Rappel de l'ordre du jour :

- Décision modificative du Budget annexe
- USED A – aménagement des réseaux
- FDS 2016 - Programmation
- CCVA – attributions de compensations
- BARTEL – adhésion au syndicat suite à extension
- CDG02 – Adhésion médecine du travail
- Salle des fêtes : location – caution
- Monuments aux morts
- Questions diverses.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2015-15 DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains comptes du budget annexe d'assainissement de l'exercice 2015 sont insuffisants, il propose d'effectuer des virements de crédits:

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide d'inscrire les modifications suivantes :

Article 6061 : - 200,00 €

Article 6112 + 200,00 €

2015-16 AMÉNAGEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ET TÉLÉPHONIQUES LIES AU PROJET 2015-0330 RUE DU 9^e ZOUAVES.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques rue du 9^e Zouaves.

Le coût de l'opération calculé aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à : **87 357.18 € HT** et se répartit comme suit :

Réseau électrique (basse tension, moyenne tension)	55 678.40 € HT
Matériel éclairage public	8 587.46 € HT
Prises d'illumination	837.41 € HT
Contrôle de conformité	450.00 € HT
Réseau téléphonique - domaine public	13 613.92 € HT
- domaine privé	2 396.92 € HT
- câblage France-Télécom	5 793.07 € HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à **50 135.19 € HT**

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices de travaux publics.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,
- en cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la commune.
- s'engage à verser à l'USEDA la contribution financière en application des statuts de l'USEDA

2015-17 FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2015

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Départemental relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité,

Le Conseil Municipal,

- Sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2015 pour les travaux suivants :

Opération	Type de travaux	Appellation et n° de la voie	Longueur	Montant global TTC	Subv. retenu	taux	Subvention	Charge communale TTC
2015-03337	Voirie	VC5 rue du Mai	1 850	9 102.00	7 585.00	42 %	3 185.70	5 916.30
		TOTAL	1 850	9 102.00	7 585.00	42 %	3 185.70	5 916.30

- s'engage :

↳ à affecter à ces travaux 9 102.00 € sur le budget communal

↳ à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à partir de la date de notification.

2015-18 CCVA MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS AUX COMMUNES ENTRANTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la décision de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette en date du 15 juin 2015 définissant le montant des attributions de compensations aux communes entrantes dans le cadre du régime dérogatoire au droit commun du Code général des Impôts.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération n° 2015-053 de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette.

2015-19 EXTENSION DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DES VALLÉES DES RUS DU BARTEL ET DE LA GLEAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-18

Vu la délibération du conseil syndical du 9 juillet 2015 portant sur l'élargissement du périmètre du syndicat d'assainissement des vallées des rus du Bartel et de la Gleau,

Monsieur le Maire explique que le syndicat d'assainissement des vallées des rus du Bartel et de la Gleau a pour mission et pour compétence de faire procéder aux travaux de remise en état de ces cours et de leurs fossés affluents.

Il indique que le conseil syndical d'assainissement des vallées des rus du Bartel et de la Gleau a voté à l'unanimité l'élargissement du périmètre du syndicat à l'ensemble du bassin versant des rus du Bartel et de la Gleau pour une cohérence hydraulique et a saisi chacune des communes concernées par l'élargissement afin qu'elle se prononce avant le 15 novembre 2015 pour cette adhésion.

L'adhésion au syndicat d'assainissement des vallées des rus du Bartel et de la Gleau permettra à la commune de participer aux réflexions de bassin versant permettant d'avoir une approche globale de toutes les eaux (eaux de pluie, cours d'eau, fossés), des zones d'érosion, de définir des solutions et de les mettre en œuvre.

Considérant les problèmes hydrauliques rencontrés et la nécessité d'appartenir à une structure pour avoir l'autorisation d'effectuer les travaux nécessaires,

Considérant la délibération du conseil syndical d'assainissement des vallées des rus du Bartel et de la Gleau en date du 9 juillet 2015 acceptant à l'unanimité l'élargissement du périmètre du syndicat à notre commune,

Il convient dans un premier temps de délibérer sur le principe d'adhésion au syndicat d'assainissement des vallées des rus du Bartel et de la Gleau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 2 voix CONTRE, 5 voix POUR et 7 ABSTENTIONS

EMET UN AVIS DÉFAVORABLE à l'adhésion au syndicat d'assainissement des vallées des rus du Bartel et de la Gleau,

2015-20 ADHESION A LA MÉDECINE DU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service de prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

D'adhérer au service de prévention et santé au travail du Centre de Gestion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne la prestation de prévention et santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

2015-21 RÉNOVATION DU MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé à l'entreprise « KRESS MIKAEL TAILLE DE PIERRE » Le montant de celui-ci s'élève à 3 375.12 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- **Accepte** le devis de l'entreprise « KRESS MIKAEL TAILLE DE PIERRE »
- **Charge** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier:

QUESTIONS DIVERSES

SALLE DES FÊTES : le Conseil Municipal est chargé de travailler sur la grille tarifaire, sachant que du matériel va être acheté pour rénover la cuisine, et que des travaux de mise en conformité ont été réalisés.

ARCHIVES : Daniel LOUIS et Jean-Marie JOLY indiquent que suite à la visite des Archives Départementales, il serait souhaitable d'envisager de faire des travaux d'isolation dans la petite salle attenante.

CIMETIÈRE : Monsieur CLÉMENT demande à ce qu'on étudie la remise en état de la tombe du soldat BELOEIL mort pour la France

ETANG : Messieurs Christian THIERRY et Gérard CLÉMENT informent le Conseil que des travaux sont prévus. Des conseils ont été demandés à Monsieur Steve CURTIS, propriétaire des étangs JURASSICA. Celui-ci propose son assistance technique et son matériel afin de consolider les berges, et de curer l'étang. Il faudrait abattre 5 arbres.

Concernant la clôture, elle est très abîmée. Monsieur THIERRY propose de la supprimer, monsieur François HUVENOIT propose de modifier l'ouverture en fermant du côté du parking, et en ouvrant du côté de la station d'épuration.

Différents problèmes ont été signalés, des trous rue du Château et rue du Sognier, une fuite d'eau route de Vézaponin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le secrétaire de séance :

François HUVENOIT